

Suite de la délibération n° 2022-68

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention de 20 000 € au Laboratoire de la Vallée de la Vézère qui assurera l'entièreté de l'organisation de cette manifestation.


Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits,

Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean BOUSQUET



AR Prefecture

024-212405476-20220712-2022_68-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022